

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

**Commission paritaire 1290000: production des pâtes, papiers et cartons**

En vigueur au 01/01/2014 (Dernière actualisation de la page 27/07/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.